

**COOPÉRATION**

# Les mariages précoces au cœur du dialogue

**L**a Chambre a adopté jeudi à l'unanimité une proposition de résolution initiée par les députées Karine Lalioux (PS) et Nele Lijnen (Open Vld) à propos des mariages précoces et forcés.

Le texte considère les mariages précoces « comme une violence liée au genre, tout comme les mutilations génitales ». Il demande d'intégrer ce problème dans le cadre du dialogue politique bilatéral avec les pays qui sont concernés, en accordant une attention particulière aux pays partenaires de la Coopération au développement belge.

Il demande également que la question du genre, en ce compris le mariage forcé d'enfants, soit intégrée dans la rédaction des futurs

programmes de coopération. La résolution vise particulièrement le Niger dans le cadre de la rédaction de son nouveau programme de coopération.

L'association Plan Belgique s'est réjouie du vote. « *Sur les 18 pays de coopération bilatérale belge, sept ont actuellement un taux de mariages d'enfants supérieur à 30 %. Parmi lesquels le Niger, pays le plus affecté au monde par les mariages d'enfants, et la République démocratique du Congo, principal partenaire de la coopération belge. La négociation du nouveau 'Programme Indicatif de Coopération' avec le Niger démarrant cette année, le vote de la résolution parlementaire vient à point nommé pour permettre une avancée dans ce dossier.* » ■